Monsieur Lionnel LUCA

Depute des Alpes Maritimes

Vice President du Conseil General des AM

14 rue J-R Giacosa

06800 CAGNES SUR MER

N/Réf. : DT/SP n° 75/13 Nice, le 5 Mars 2013

Monsieur le Député,

Courant Mars, débutera l’examen à l’Assemblée Nationale du projet de loi d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République.

L’Association des Paralysés de France a participé à certains groupes de travail qui ont préparé ce projet de loi. Ces travaux ont permis de bien identifier la spécificité de la scolarisation des élèves en situation de handicap et des obstacles à lever.

L’APF est profondément déçue que ce projet de loi ne retranscrive pas un certain nombre de propositions partagées par l’ensemble des acteurs. L’APF est d’autant plus étonnée que cette réforme «pour la refondation de l’école » constitue un sujet particulièrement transversal où tous les enfants et les jeunes sont concernés. Ce texte ne répond donc pas à la circulaire du 4 septembre 2012 du premier ministre invitant l’ensemble des ministères à prendre en compte les situations de handicap dans chaque projet de loi.

Aussi, l’APF propose un certain nombre de propositions pour amender ce texte. En votre qualité de Parlementaire des Alpes-Maritimes, nous vous prions de trouver ce document que nous vous remercions de soutenir.

Nous tenant à votre entière disposition pour tout entretien à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l’assurance de notre considération distinguée.

Denis TACCINI Geneviève TELMON

Directeur de Délégation Départementale Représentante Départementale APF 06